

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU Congo

UPR INFO PRÉ-SESSION
Congo
30 Novembre 2023

*PRESENTATION DE Christian Loubassou
DECLARATION DE l'ACAT Congo ET DE LA
FIACAT*

PRESENTATION DE L'ACAT CONGO

Création:

- Fondée en 1993 et affiliée à la FIACAT depuis 2000

Mandat:

- Lutter contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;

Activités :

- Contribution à la création, la promotion et la diffusion d'instruments juridiques de promotion des droits humains;
- Formation et éducation aux droits humains;
- Assistance aux victimes;
- Monitoring des prisons et mise en œuvre d'un programme de lutte contre la détention préventive abusive
- Plaidoyer auprès des autorités

PEINE DE MORT

3ème cycle de l'Examen de l'EPU:

- Para 130.1 à 130.7, et 130.70 à 130.76 recommandations par le Bénin, l'Estonie, la France, le Portugal, le Togo, la Géorgie, le Paraguay, le Chili, le Monténégro, l'Allemagne, la Slovénie, la Belgique, l'Ukraine, l'Australie, l'Islande, l'Espagne, l'Irlande et le Rwanda.

Situation actuelle:

- Article 9 de la Constitution du 25 octobre 2015 : « *La peine de mort est abolie* »;
- Des références subsistent dans le droit national;
- Adoption et promulgation le 13 octobre 2020 de la loi n° 53-2020 autorisant la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort;
- En attente du dépôt des instruments de ratification.

PEINE DE MORT

Recommandations:

- ✓ Présenter un projet de loi afin de supprimer toutes références à la peine de mort dans le dispositif juridique congolais ;
- ✓ Diligenter le dépôt des instruments de ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP.

TORTURE

3ème cycle de l'Examen de l'EPU:

- para 130.50, 130.77, 130.80 à 130.82, 130.95, 130.96, 130.155, 130.166, 130.176, recommandations par l'Italie, le Brésil, le Canada, le Ghana, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Algérie et Madagascar

Situation actuelle:

- Pas d'incrimination autonome de la torture actuellement;
- Incrimination prévue dans le cadre de la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale initiée en 2008 (pas encore aboutie) : mais ne prévoit pas l'imprescriptibilité dans tous les cas;
- Cas de torture documentés dès l'interpellation pour punir ou obtenir des aveux
 - *L'audition de 759 prévenus par l'ACAT Congo : 69,45 % ont subi des actes de torture sans que leurs auteurs ne soient interpellés ou sanctionnés par les autorités.*

TORTURE

Recommandations:

- ✓ **Diligenter la révision du Code pénal afin que la torture soit incriminée de façon autonome et en conformité avec les dispositions de la Convention contre la torture ;**
- ✓ **Enquêter de manière impartiale et approfondie sur toutes les allégations de torture et garantir que les auteurs, ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques, soient poursuivis et sanctionnés proportionnellement à la gravité des faits et que les victimes bénéficient d'une réparation intégrale.**

DÉTENTION

3ème cycle de l'Examen de l'EPU:

➤ para 130.84 à 130.87, recommandations par le Liban, le Cameroun, le Sénégal et le Burundi

Situation actuelle:

- Prisons vétustes et problèmes de promiscuité;
- Surpopulation endémique
 - En septembre 2023: taux d'occupation 671% prison de Brazzaville et 340% prison de Pointe-Noire
- Travaux pour la construction de 6 nouvelles maisons d'arrêt (à Brazzaville, Pointe-Noire, Owando, Ewo, Imfondo et Mossaka) à l'arrêt et 1 en cours (à Ouesso) et de centres de rééducation pour enfants (à Aubeville et Okania) qui n'ont pas encore abouti;
- Pas de personnel pénitentiaire adéquatement formée. Une filière spécifique ouverte à l'ENAM;
- Adoption de Loi n° 10-2022 du 20 avril 2022 portant Code pénitentiaire en République du Congo.

DÉTENTION

Recommandations:

- ✓ **Améliorer les conditions matérielles de détention et limiter la surpopulation carcérale en privilégiant les alternatives à la détention et en diligentant la construction et réhabilitation de prisons et de centres d'éducation et d'encadrement des jeunes ;**
- ✓ **Disséminer le nouveau Code pénitentiaire et fournir une formation aux membres de l'administration pénitentiaire sur les dispositions de ce Code.**

ACCÈS A LA JUSTICE

3ème cycle de l'Examen de l'EPU:

➤ para 130.59, 130.89, 130.90. 130.93, recommandations par la Jordanie, la France, le Cameroun et le Canada.

Situation actuelle:

- Formation de magistrats au Congo, en Afrique et en Europe pour pallier le manque de magistrats (1000 actuellement);
- Problème de la justice congolaise : irrégularité des sessions, lenteur, coûts prohibitifs, insuffisance des cabinets d'instruction et des chambres correctionnelles; immixtion de l'exécutif, corruption
 - Note circulaire n°0001/PM CAB du Premier ministre contre la perception de sommes d'argent indues—difficilement respectée;
 - Exécutif au centre du fonctionnement du Conseil National de la Magistrature – mais sanction récente de magistrats en mars 2023;
 - Organisation d'une session criminelle par an au lieu d'une session tous les trois ou quatre ans.

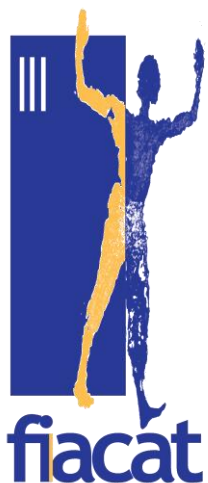
ACCÈS A LA JUSTICE

Recommandations:

- ✓ **Garantir l'accessibilité de la justice à tous les citoyens en réduisant les frais de justice et lutter contre l'immixtion de l'exécutif et contre la corruption des agents publics par exemple en publiant les tarifs officiels des services de justice dans tous les tribunaux du pays.**

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

- ✓ **Diligenter le dépôt des instruments de ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP;**
- ✓ **Diligenter la révision du Code pénal afin que la torture soit incriminée de façon autonome et en conformité avec les dispositions de la Convention contre la torture ;**
 - ✓ **Améliorer les conditions matérielles de détention et limiter la surpopulation carcérale en privilégiant les alternatives à la détention et en diligentant la construction et réhabilitation de prisons et de centres d'éducation et d'encadrement des jeunes ;**
 - ✓ **Disséminer le nouveau Code pénitentiaire et fournir une formation aux membres de l'administration pénitentiaire sur les dispositions de ce Code**
- ✓ **Garantir l'accessibilité de la justice à tous les citoyens en réduisant les frais de justice et lutter contre l'immixtion de l'exécutif et contre la corruption des agents publics par exemple en publiant les tarifs officiels des services de justice dans tous les tribunaux du pays.**



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

*Christian
LOUBASSOU*

ACAT Congo

30 novembre
2023